

- « Ils s'élevaient : En 1776, à 37,000,000 de francs.
 « En 1802, à 106,000,000 “
 « En 1833, à 170,000,000 “
 « En 1886, à 207,500,000 francs.

L'augmentation de cette dépense est hors de proportion avec l'accroissement de la population.

Et pourtant, le législateur a eu recours à toutes sortes de moyens *extraordinaires* — c'est le moins que l'on puisse dire — pour arrêter le progrès du paupérisme !

Le cas de l'Allemagne et celui de l'Angleterre ne sont pas isolés ; je pourrais vous en citer d'autres si le temps me le permettait.

Bien différent est l'état de choses que nous voyons au Canada, notamment dans notre province de Québec.

Chez nous on ne connaît que la charité volontaire. Notre législature accorde bien, il est vrai, quelques secours à certains établissements charitables, mais elle n'a jamais établi l'impôt du paupérisme.

Faisant abstraction des hospices ouverts aux maladies mentales, qui constituent un cas spécial, on peut dire que l'Etat ne s'est pas encore avisé d'organiser la charité. Il abandonne sagement ce soin au clergé, aux communautés religieuses, aux associations charitables, aux sociétés de bienfaisance, aux personnes dont le cœur n'est pas glacé par les froids calculs de l'égoïsme. Chacun a ses œuvres auxquelles il s'intéresse spécialement, et toutes les misères sont soulagées.

Le nécessiteux n'est pas exposé à la tentation de croire que l'Etat est son débiteur ; le paupérisme est restreint à de justes limites ; et, au lieu de personnes qui distribuent, moyennant salaire, les secours officiels, les affligés voient venir à eux un digne fils de saint Vincent de Paul, ou une héroïne de la charité dont le sourire angélique et les paroles pieuses et consolantes les aident à supporter le poids du malheur avec résignation.

Nous sommes réunis dans un de ces établissements fondés et soutenus par la plus sublime des vertus. Il abrite au delà de 160 orphelins. Pauvres créatures, elles auraient peut-être péri ou vécu misérablement ; elles seraient peut-être perdues pour la société. Mais elles sont sauvées.

Les filles de la Mère d'Youville ont eu pitié de leur sort ; elles leur ont offert un asile. Ici, vingt-deux religieuses leur prodiguent